



Recours hiérarchique sans suite que faire ?

Par **Bass**, le **09/02/2020** à **15:56**

Bonjour à tous

J ai fait ma demande de nationalité française dans le Val d'Oise en octobre 2016 . En juillet 2017 je reçois une notification d'ajournement de demande jusqu'à la regularisation de la situation, car il y avait une incohérence entre les sommes déclarées à l'administration fiscale et les sommes réelles perçues en 2015

J ai régularisé ma situation aupres des services des impôts le mois suivant et fait un recours hiérarchique en envoyant les justificatifs comme il m'avait été demandé. Au bout d'un certain moment, finalement le 11 novembre 2018 soit un peu plus d'un an Je reçois une lettre du ministère me demandant de leur faire parvenir dans les meilleurs délais l'original de mon acte de naissance ce qui avait été fait les jours suivants. Un mois plus tard le 10 décembre 2018 une autre lettre m'est envoyée par le ministère de l'Intérieur m'informant que mon dossier était toujours en cours d'examen et qu'"une décision explicite vous sera notifiée dans un délai d'environ 4mois à compter de la date du présent courrier "(le 10 décembre 2018) . Or ,depuis il y a du changement dans ma situation : la naissance d'un enfant en Mai 2018 j'ai démissionné de mon travail (fin aout 2018) pour entrer en formation infirmière depuis(février 2019) j'ai accéder à la propriété depuis juillet 2018. Tous les justificatifs de ces éléments ont été envoyés en courrier recommandé.

Depuis décembre 2018 à ce jour je n'ai plus de nouvelles . Le mois dernier J ai fait un courrier pour demander l'état d'avancement de mon dossier ...pas de suite. Or en février 2019 J ai repris la démarche auprès de la préfecture et le jour du Rdv d'entretien on m'apprend que je ne peut rien car J ai un recours en cours. C'est assez stressant de pas savoir que faire ... merci de votre écoute et surtout de vos conseils.